



Le mardi 16 mai 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 10 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 19 mai 2023

Excusé(s) (9) : M. Olivier VIGNAU. M. Jean-Yves HUGON ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Liliane MAUCHIEN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

9 : Mobilité douce : élargissement de l'aide financière à l'acquisition d'un vélo neuf à assistance électrique (V.A.E.) au kit de conversion permettant la conversion d'un vélo musculaire en vélo assistance électrique

1. Contexte réglementaire

Châteauroux Métropole, par sa compétence mobilité et sa qualité d'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), est compétente pour mettre en place une prime à l'acquisition d'un vélo.

Suite à la mise en place d'une aide de 200 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique validée lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020, en raison de l'évolution des moyens permettant la conversion d'un vélo musculaire en vélo à assistance électrique et dans un souci de développement durable permettant de conserver son vélo, il est proposé d'élargir cette aide au kit de conversion.

2. Informations techniques

Kit permettant la conversion d'un vélo musculaire en vélo à assistance électrique.

A titre d'exemple et après recherche auprès de différents fournisseurs/revendeurs/conseil en matière de roues à assistance électrique ou kit de conversion, on peut évaluer comme suit le type d'investissement à aider :

- entrée de gamme : de 190 à 500 euros
- moyenne gamme : de 500 à 800 euros
- haut de gamme : plus de 800 euros

3. Proposition et conditions d'élargissement de la mise en place d'une l'aide

Il est proposé d'ouvrir l'aide à 100 euros pour les roues à assistance électrique permettant la conversion d'un vélo musculaire en VAE.

L'élargissement des conditions d'accès de ces aides se fera toujours dans la limite de deux aides maximum par foyer et sera mis en place à partir du 1er Juin 2023.

Toutes les démarches de demande de ces aides s'effectueront de manière complètement dématérialisée, par l'intermédiaire du portail « Mes démarches en ligne » accessible sur le site internet de Châteauroux Métropole dans les mêmes conditions que l'aide déjà en place.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

-de valider la poursuite de l'aide de 200 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et la mise en place, à compter du 1^{er} juin 2023, d'une aide de 100 euros à tout résident de Châteauroux Métropole pour l'acquisition d'une roue à assistance électrique ou d'un kit de conversion permettant la conversion d'un vélo musculaire en vélo à assistance électrique,

-d'autoriser le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Nahima KHORCHID M. Gilbert BLANC